



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

Présents : 14

En exercice : 17

Votants : 16

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **JEUDI CINQ DECEMBRE**
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **28 novembre 2024**.

BARRAUD Vincent, ~~WATRIN Béatrice~~, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel,
~~BOITIER Jean-Louis~~, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques,
AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, ~~GAGNADRE~~
~~Josselyne~~, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : AUDEBERT Délizia

Absents ayant donné pouvoir : Béatrice WATRIN à Daniel MOTARD, Josselyne
GAGNADRE à Jean-Louis BOITIER

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

DE 083-2024/12-004 TARIFS 2025

Le maire indique au conseil municipal que les tarifs 2024 ont été étudiés en réunion d'adjoints et
soumet
au vote du conseil municipal les propositions établies par les élus lors de cette réunion :

***Le conseil municipal après en avoir délibéré par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE,
0 ABSTENTION***

➤ ***VALIDE les tarifs 2025 tel que proposés ci-dessous***

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2024.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 9 décembre 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

TARIFS MUNICIPAUX -			
	LIBELLE	TARIFS 2025	
CANTINE	LE REPAS		
	ENFANT INSCRIT QF: de 0 et 1000 inclus	1,00 €	
	ENFANT INSCRIT QF: plus de 1000 à 2000 inclus	2,90 €	
	ENFANT INSCRIT QF: plus de 2000	3,10 €	
	ENFANT NON INSCRIT	5,40 €	
ADULTES	7,00 €		
A.L.S.H	régime général : QF < valeur plancher CAF (ressources mensuelles 754,16 € en 2023- 765,77 € pour 2024)/ forfait par	1,33 €	
	régime général : QF à partir de la valeur plancher CAF (754,16 € en 2023) / forfait par jour	1,53 €	
	forfait par enfant par jour les régimes particuliers	2,14 €	
	FORFAIT POUR ENFANT NON INSCRIT par jour	4,00 €	
FACTURE MENSUELLE DE PERISCOLAIRE	pénalité correspondant aux frais d'impayé des factures périscolaires, à partir de la 2ème relance, par mois de retard	12,00 €	
BIBLIOTHEQUE	carte famille annuelle	15,00 €	
	caution pour prêt de livre aux lecteurs ponctuels vacanciers non-résidents	26,00 €	
	pénalité pour retard à la restitution d'un ouvrage plus de 15 jours après rappel	8,00 €	
	vente livres déclassés	0,50 €	
	les autres livres à l'unité	1,00 €	
PHOTOCOPIE d'un document administratif (art.L311-1 du code des relations entre le public et l'administration)	Recto A4 N/B	arrêté du 01/10/2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif	0,18 €
PUBLICITE - tarifs HT	1/12 de page	51,00 €	
	tarification à la parution avec engagement de l'annonceur pour 4 parutions	88,00 €	
	1/3 de page	163,00 €	
	1/2 de page	382,00 €	
	1 page	750,00 €	
FRAIS DE CONDUITE D'ANIMAUX		105,00 €	
HEURE AGENT TERRITORIAL	AVEC PETIT MATERIEL	70,00 €	
	AVEC GROS MATERIEL (tracteur)	170,00 €	
LOCATION DU PODIUM FIXE	plaque de podium (1,50m²) - la plaque par jour et sans escalier	15,00 €	
	ped - par jour	1,00 €	
	traverse jonction pied de podium - par jour	1,00 €	
	escalier - par jour	10,70 €	
	caution - forfait	600,00 €	
	en cas de location le week-end il sera facturé 2 jours de location		
LOCATION PODIUM MOBILE	la journée, rayon maximum 15km	265,00 €	
SALLE MUNICIPALE - allée W.Jonka	particuliers hors association	1 journée sans chauffage	
		2 journées sans chauffage	
		1 journée hors we sans chauffage avec cuisine	295,00 €
		we (samedi/dimanche) sans chauffage avec cuisine	525,00 €
		utilisation réduite de 8 h à 13 h ou de 14 h à 19 h	125,00 €
		activités 1 mois - pour 2h maximum par semaine	135,00 €
		chauffage du 01/01 au 15/04 et du 15/10 au 31/12, la journée	93,00 €
		chauffage du 01/01 au 15/04 et du 15/10 au 31/12, la demi-	52,00 €
	CAUTION MATERIEL ET MOBILIER	460,00 €	
	CAUTION MENAGE	115,00 €	
CUISINE de la salle municipale	1 JOURNEE		
	2 JOURNEES		
LOCATION DE VAISSELLE salle municipale	LA PIECE		
	MATERIEL DE CUISINE		
	VAISSELLE :	FORFAIT pour l'ensemble du matériel	200,00 €
	VAISSELLE CASSEE : LA PIECE		3,60 €
KIT ECOFESTIF - caution aux associations	LOT DE 3 COUVERTS		1,00 €
	VERRE LAVABLE		1,00 €
SALLE DES ASSOCIATIONS - 2 Av. Sorignet		activités (1h/semaine) 1 mois - hors association	
		la journée	
SALLE OMNISPORT (Pas de location aux Particuliers)		2h utilisation par semaine/au mois	85,00 €
	association sportive	location gratuite - frais de fonctionnement pour une saison	215,00 €
SALLE (AUX SPORTS) Le RELAIS	salle de réunion	hors association, forfait jour quelque soit la durée sur la journée	23,00 €

2/3

Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2024.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 9 décembre 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél.: 0546364123 ■ Fax: 0546369242
mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr

SALLE La PLEIADE		Week-end	714,00 €
		Entrepise :	
		Jour de la semaine hors we	408,00 €
		Week-end	918,00 €
	Hall + Bar , SANS Office	Particulier / Association / Entrepise - Jour de la semaine hors we	204,00 €
		Caution Dégradation Grand salle - Hall - Bar - Petite salle	1 020,00 €
		Caution Ménage Grande salle - Hall - Bar - Petite salle	173,40 €
	Office EspaceTraiteur	Particulier/Association/Entrepise - Jour de la semaine hors we	204,00 €
		Particulier/ Association / Entrepise - Week-end	306,00 €
		Caution Dégradation Office traiteur	510,00 €
		Caution Ménage Office Traiteur	132,60 €
	Equipements Scéniques : rétroprojecteur + sono + gradins	Association :	Jour de la semaine hors we
Entrepise :		Jour de la semaine hors we	459,00 €
		Week-end	550,80 €
		Week-end	969,00 €
	Caution Dégradation Equipement scénique	510,00 €	
Loges	Particulier / Association / Entrepise	25,50 €	
HEURE LOCATION COURT DE TENNIS - PART COMMUNALE			
TABLES ET BANCS	TABLE - la pièce non transportée - tables en bois		6,20 €
	1 BANC ou 4 chaises - non transporté		1,60 €
	forfait transport jusqu'à 3 km	A / R	36,00 €
	forfait transport plus de 3 km et moins de 10 km		73,00 €
COMMERCE SEDENTAIRE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		à l'année - le mètre linéaire	17,00 €
DROIT DE PLACE	HORS FOIRE ET MARCHÉ (1 journée) (exemple camion d'outillage)		65,00 €
	HORS FOIRE ET MARCHÉ (à l'année) (exemple camion d'outillage)		385,00 €
	HORS FOIRE ET MARCHÉ (à l'année)		
	HORS FOIRE ET MARCHÉ (semestre) (exemple camion d'outillage)		218,00 €
	LES JOURS DE FOIRES ET MARCHES avec engagement annuel par mètre linéaire de présence sur le marché		0,70 €
	LES JOURS DE FOIRES ET MARCHES sans engagement annuel par mètre linéaire		1,20 €
DROIT DE PLACE - MARCHÉ OCCASIONNEL	FOOD TRUCK 1 journée par semaine		15,00 €
	Emplacement individuel sous chapiteau forfait pour 4 jours maximum , le mètre linéaire		28,00 €
	Emplacement individuel non couvert forfait pour 4 jours maximum, le mètre linéaire		11,50 €
CIMETIERE	CONCESSION trentenaire le m2 - forfait		110,00 €
	DEPOT DE CORPS		160,00 €
	OUVERTURE DE CAVEAU		110,00 €
COLOMBARIUM	concession 1 an		120,00 €
	concession 10 ans		410,00 €
	concession 30 ans		
	plaque de fermeture		110,00 €
JARDIN DU SOUVENIR	pose d'une plaque pour 10 ans		204,00 €
ENFEU	sera déterminé à la création des enfus		
PORT - LES BREGAUDS	APPONTEMENT (HT) jusqu'à 10ml		
	APPONTEMENT (HT) le ml supplémentaire au-delà 10ml		
	TAXE DE STATIONNEMENT (HT) jusqu'à 10ml		
	TAXE DE STATIONNEMENT (HT) le ml supplémentaire au-delà 10ml		
	TERRE-PLEIN (HT) - le m²		
MISE EN FOURRIERE	par jour / par mètre linéaire de bateau		
CLAIRES et DEGORGEOIRS (HT) à l'are	CABANE REZ DE CHAUSSEE (HT) jusqu'à 30 m2		
		le m2 supplémentaire	
	CABANE AVEC ETAGE (HT) jusqu'à 30 m2		
		le m2 supplémentaire	

Pour extrait conforme,

Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2024.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 9 décembre 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

3/3

Hôtel de Ville

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 0546364123 ■ Fax: 0546369242
mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr